

CHARTRE - PLATEFORME JEUNE PUBLIC OCCITANIE

I. PREAMBULE

La Plateforme Jeune Public Occitanie est un espace de rencontres professionnelles ayant pour but de stimuler une réflexion commune sur le sens des actions et sur les valeurs portées collectivement dans l'exercice de nos métiers.

Il s'agit également de faire circuler les informations entre les structures et les compagnies, de stimuler l'innovation et la création jeune public, de réfléchir sur les enjeux et les pratiques de l'éducation artistique et culturelle et de mettre en œuvre des actions communes.

II. 1 - VALEURS

La création jeune public est un enjeu de société majeur et reconnue dans la pluralité de ses formes, de ses langages, de ses publics.

La démarche de la Plateforme Jeune Public Occitanie est collective et solidaire.

Elle est démocratique et interprofessionnelle.

Elle s'exprime par l'ouverture, la bienveillance et l'équité entre tou.te.s les membres.

III. 2 - MISSIONS ET PERSPECTIVES

La Plateforme Jeune Public Occitanie répond aux enjeux et objectifs suivants :

- Reconnaître l'exigence artistique de la création jeune public ;
- Chercher à améliorer les conditions de création, de production, de diffusion et de représentation : faire sortir la création jeune public de la sous-économie et de la sous-reconnaissance ;
- S'interroger sur le sens de notre action en matière de création jeune public et d'éducation artistique et culturelle ;
- Échanger et partager l'actualité jeune public au niveau régional et national ;
- Être force d'interpellation et de dialogue auprès des tutelles et des élu.e.s ;
- Revendiquer collectivement la dimension innovante du secteur jeune public, sa capacité d'adaptation, de s'adresser à un public spécifique et trans-générationnel, et d'agir sur des territoires diversifiés et ouverts ;
- Favoriser la mutualisation et la coopération entre les acteurs.rices ;

- Réfléchir à la mise en place de projets transversaux d'éducation artistique et culturelle, œuvrer à un travail croisé indispensable avec les acteurs.rices du champ éducatif, social et artistique ;
- Travailler en lien avec les autres réseaux et plateformes

IV. 3 - MODALITES D'ADHESION

La Plateforme Jeune Public Occitanie n'est pas constituée en association.

Toute structure du spectacle vivant engagée dans un travail en direction de la jeunesse et basée en région Occitanie peut devenir membre de la Plateforme jeune public Occitanie. Cette adhésion se fait après avoir lu et validé la charte et sur simple demande auprès de la coordination.

> L'adresse mail de la coordination : plateformejpoccitanie@gmail.com

Un système de cooptation est mis en place pour les nouvelles personnes membres qui doivent, après inscription auprès de la coordination, se mettre en relation avec un.e membre de la PJPO pour avoir des informations sur son fonctionnement. S'ils.elles ne connaissent aucune structure membre déjà inscrite, ils.elles peuvent contacter la coordination pour être coopté.e.s.

Dans tous les cas, un « café d'accueil » sera organisé avant chaque plénière afin de repréciser les enjeux, le contexte et les missions de la PJPO pour les nouveaux membres.

V. 4 - FONCTIONNEMENT

La PJPO fonctionne avec une coordination, un comité de pilotage et des groupes de travail.

A/ La coordination :

La coordination est assurée par une ou deux structures membres de la Plateforme et elle est représentative des structures de la PJPO (équité territoriale, structures de diffusion et compagnies, mixité des esthétiques, type de structures...).

Ce rôle est attribué sur la base du volontariat, de manière tournante tous les deux ans et renouvelable une fois.

Il est demandé aux structures volontaires d'avoir une ancienneté de participation d'au moins deux ans dans la Plateforme et de participer de manière active dans au moins un des groupes de travail ou dans le COPIL.

Le COPIL validera les structures candidates avant de les présenter à l'ensemble de la plateforme.

B/ Le comité de pilotage :

Le COPIL est un espace de discussion réduit, de 15 structures maximum, ouvert à tou.te.s les membres de la PJPO. Il doit être représentatif des structures de la PJPO (équité territoriale, structures de diffusion et compagnies, mixité des esthétiques, type de structures...).

L'engagement demandé aux membres du COPIL est de 2 ans minimum. Le travail peut se faire en réunion (présentielle ou à distance) mais aussi par mails et par le biais d'outils collaboratifs.

Le COPIL peut être consulté sur les points importants de la gouvernance (décision importante, validation des ordres du jour). Il ne s'agit pas de faire « à la place » de la coordination, mais bien d'être en appui sur des orientations stratégiques. Le COPIL peut mobiliser les groupes de travail et relancer la dynamique si besoin.

C/ Les plénières :

La plateforme se réunit en réunion plénière deux fois par an, une sur la première partie de saison, l'autre en fin de saison.

Les temps en plénières doivent être des temps structurés, complémentaires et avec des marqueurs clairs. Ils ont pour objectif :

- de faire un état des travaux des différents groupes de travail
- de débattre, partager, réfléchir en commun sur les grandes orientations et objectifs de la PJPO
- de proposer des ateliers thématiques ou des interventions spécifiques en réponse aux besoins et aux questionnements identifiés par les GT et le COPIL
- de créer des temps conviviaux pour tou.te.s les membres de la PJPO afin de croiser, échanger, partager les pratiques de chacun.e
- de faire un point sur les actualités jeune public en région et hors région

La coordination assure la convocation et le compte-rendu de ces plénières. L'ordre du jour des plénières peut être amendé par les membres de la PJPO, les groupes de travail et le comité de pilotage.

Les décisions en plénière peuvent être prises par un accord unanime des présents ou soumises à un vote.

D/ Les groupes de travail :

Les groupes de travail sont le réel espace opérationnel de la PJPO, ils devront fonctionner de manière autonome. L'engagement à suivre les travaux des GT est de 1 an minimum.

Les groupes de travail sont chargés d'avancer sur leurs sujets thématiques. Les avancées, les propositions et les décisions prises par ces groupes feront l'objet d'un compte rendu au moment des plénières. Cette restitution des travaux permet le débat et la réflexion commune mais n'est pas soumise à validation de l'ensemble des membres de la PJPO, les GT restent souverains.

On distingue 2 sortes de GT :

- des groupes par thématiques : communication, EAC, Inter-réseaux...
- des groupes par professions : structure de diffusion et compagnies

Les temps de rencontres structures de diffusion et compagnies sont proposer sur les journées plénières quand cela est possible. Une restitution des échanges de ces temps est prévue dans dans les plénières pour assurer une transparence dans le travail mené par ces deux groupes, dans le respect et la bienveillance.

S'inscrire sur le groupe structure de diffusion et compagnie est le seul moyen d'être informé des temps spécifiques en groupe. Il est possible de s'inscrire à l'un ou à l'autre, ou les deux.

Il est important qu'il y ait au moins une personne du COPIL dans chaque groupe de travail.

E/Les référents des groupes de travail

1 à 2 référents sont nommés dans chaque GT :

- le/la référent.e fait le lien entre la coordination et les membres des GT [objectifs du GT / prochaines échéances / besoins etc..]
- le/la référent.e propose les temps de réunion/de travail du GT en lien avec les membres
- le/la référent.e s'assure qu'un Compte Rendu soit retranscrit puis transmis pour le suivi des GT (mettre le CR dans le p.cloud/ dans le GT concerné)
- le/la référent.e fait les remontées du GT pour nourrir les temps de plénières.
- le/la référent.e s'engage sur une durée d'un an (jusqu'à ce qu'il passe le relai à un nouveau référent au cours d'une réunion de travail d'un des GT).

VI. 4 - COMMUNICATION ET OUTILS COLLABORATIFS

Afin d'améliorer le fonctionnement de la Plateforme, un espace partagé (site internet) permet de prendre connaissance de l'ensemble des contributions, de retrouver les compte-rendus des réunions et de partager des ressources.

Chaque membre de la plateforme s'engage à adosser le logo de la plateforme sur tous ces supports de communication ainsi qu'à promouvoir le site et la page facebook de la plateforme.

A noter que ces espaces de communication partagés ne doivent pas servir à la promotion de l'actualité des structures membres mais bien à la promotion des événements concernant la PJPO ou à du relais d'informations spécifiques (appel à projets, formations, infos festivals...)

Des mailing-listes par groupe de travail sont mises en place pour faciliter les échanges.

Par souci déontologique, chaque membre s'engage à utiliser uniquement ces mailing-lists pour la PJPO.